

COMPTE RENDU DU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 9 Mai 2016

L'an deux mil seize et le neuf mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Breteau Tuffier

Mrs Mallet Breton Penicaud Verrier Bigot

Absent avec procuration : M. Pérot donne procuration à M. Mallet

Excusé : M. Blondeau

Mme Bray a été nommée secrétaire.

OBJET : Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Adhésion des communes de Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Monsieur le Maire expose :

Vu les délibérations des communes de :

- **Champrond en date du 12 avril 2016**
- **Courgenard en date du 14 avril 2016,**
- **Lamnay en date du 14 avril 2016,**
- **Melleray en date du 15 avril 2016**
- **Montmirail en date du 15 avril 2016**
- **Saint Jean des Echelles en date du 12 avril 2016**
- **Saint Maixent en date du 12 avril 2016,**
- **Saint Ulphace en date du 14 avril 2016**

Vu l'avis de la commune de Villaines la Gonais en date du 9 mai 2016 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, l'avis favorable de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise en date du 25 novembre 2015 sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

CONSIDERANT que Madame la Préfète de la Sarthe a arrêté le 30 mars 2016 le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

CONSIDERANT que conformément aux souhaits exprimés par leurs conseils municipaux, ce schéma prévoit l'adhésion de Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et leur retrait dérogatoire de la Communauté de communes de Val de Braye, laquelle devrait fusionner avec celle du Pays Calaisien.

CONSIDERANT, enfin, que les délibérations des 33 communes et celle de la Communauté de communes seront transmises à l'Etat, lequel devra recueillir l'avis de la Commission départementale de coopération intercommunale avant de se prononcer de manière définitive sur l'adhésion des huit communes à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et de valider ainsi son extension de périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTE** l'adhésion à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise au 1^{er} janvier 2017 des huit communes précitées,

PREND ACTE de l'élargissement du périmètre de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale à compter de cette date, et **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

OBJET : Remise en état de la voirie suite à travaux d'enfouissement Rue Beauregard et voirie communale 2016

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 18 avril 2016, il a été décidé de lancer une consultation auprès de trois entreprises.

Cette consultation comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme concerne la remise en état de la rue Beauregard dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique et de la réhabilitation du réseau d'eau potable.

Le programme de voirie 2016 est défini dans la tranche conditionnelle.

Seule l'entreprise Colas a remis une offre pour un montant de 56 232,75€ HT pour la tranche ferme et de 18 630,00€HT pour la tranche conditionnelle.

Le conseil décide dans un premier temps, à 14 voix pour, la réalisation de la tranche ferme par l'entreprise Colas et d'attendre la fin des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue Beauregard pour lancer la tranche conditionnelle.

En effet à ce jour la commune n'a pas confirmation du montant estimé de remise en état de la partie qui incombe à l'entreprise CANA OUEST dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eau potable.

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

OBJET : Enquête publique complémentaire de la SARL ORBELLO GRANULATS MAINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la dernière réunion de conseil il avait informé qu'une enquête complémentaire était organisée du 12 au 26 avril 2016 en Mairie de Vouvray sur Huisne et que le dossier concernant le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de la Tuilerie sur la commune de Vouvray sur Huisne était consultable en Mairie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier délibère et décide à :

-14 voix pour d'émettre un avis favorable.

OBJET : Enfouissement des réseaux - Convention et devis Orange

Monsieur Le maire donne lecture du courrier de « Orange SA » Unité de pilotage réseau Ouest concernant l'enfouissement des réseaux sur notre commune rue Beauregard. Joint à ce courrier, la convention définit les modalités administratives et financières :

- un devis contractuel des travaux de câblage s'élevant à 13 892,00€ HT,
- un devis contractuel des coûts de prestation de conseil en ingénierie avec 2 visites de chantier et réception s'élevant à 3 052,20€ TTC, ainsi qu'un plan correspondant au périmètre de l'opération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les devis présentés.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55
Approbation de la séance du 9 mai 2016 ; le Maire Michel ODEAU